



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°32-2021-06-02-00005

**Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement**

**DÉCISION PROROGÉANT DE 6 MOIS LA VALIDITÉ DE LA
LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
POUR L'ANNÉE 2020**

En raison des
circonstances liées à la
COVID-19, la liste d'aptitude

aux fonctions de commissaire enquêteur, arrêtée comme suit au titre de l'année 2020 et prorogée jusqu'au 30 juin 2021 par décision du 14 décembre 2020, **est prorogée jusqu'au 31 décembre 2021 :**

Mme Valérie ANGELE

Ex- Formateur en agro-alimentaire, actuellement mère au foyer

M. Bernard BERNHARD

Principal de collège en retraite

Mme BONNET-MEUNIER

Fonctionnaire territoriale en retraite

M. Gilles CONTESSI

Chef d'établissement scolaire en retraite

M. Nicolas DARCANGE

Directeur général adjoint au sein d'une collectivité territoriale

Mme Georgette DEJEANNE

Attachée de préfecture en retraite

M. Jean ESPIAU

Fonctionnaire retraité de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt

M. Michel HIGOA

Major de gendarmerie en retraite

M. Patrick HUMBERT

Directeur de société en retraite

M. Raymond LAFFARGUE

Ingénieur à la retraite, expert judiciaire

M. Hugues LAFFONT

Consultant en stratégie, coach professionnel

Mme Nelly LAROCHE-RACLOT

Chef d'établissement scolaire en retraite

M. Régis LEBASTARD

Directeur des services techniques et de l'urbanisme en mairie

M. Christian MARRAST

Inspecteur des douanes en retraite

M. André MARTIN

Cadre supérieur des télécommunications en retraite

Mme Leila MEDELSI-DJEZZAR

Architecte

M. Jacques MELLIET

Technicien supérieur en chef de l'équipement en retraite

M. Jean-Luc MIMOUNI

Géomètre-Expert Foncier en retraite

M. Frédéric PITOUX

Brigadier de la réserve opérationnelle de la gendarmerie du Gers
Chef d'exploitation d'un élevage avicole

M. Michel RAGET

Officier de gendarmerie en retraite


M. René SEIGNEURIE

Cadre supérieur EDF en retraite

Cette liste départementale sera publiée au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Gers et pourra être consultée à la Préfecture ainsi qu'au greffe du Tribunal Administratif de Pau. La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU CEDEX), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auch, le **- 2 JUIN 2021**

La Présidente de la Commission
Présidente du Tribunal
Administratif de PAU


Valérie QUÉMENER